

Colombie-Britannique

Application et législation.—L'application des lois sur les véhicules automobiles, sur les transports commerciaux et sur le camionnage est confiée à la Gendarmerie royale du Canada et aux divers corps de police municipaux. La loi sur le camionnage relève de la Commission des services d'utilité publique; la loi sur les véhicules automobiles, du surintendant de la Division des véhicules automobiles et la loi sur le transport commercial, du ministre des Transports commerciaux, Victoria.

Yukon

Application.—Commissaire du Yukon, Whitehorse (Yukon). Des renseignements sur les règlements peuvent aussi s'obtenir de l'immatriculation des véhicules automobiles, gouvernement du Yukon, Whitehorse (Yukon).

Législation.—Ordonnance sur les véhicules automobiles (Ordonnances révisées 1958, chap. 77, modifié).

Territoires du Nord-Ouest

Application.—Commissaire des Territoires du Nord-Ouest. Adresser les communications au directeur, Direction des régions septentrionales, ministère du Nord canadien et des Ressources nationales, Ottawa.

Législation.—Ordonnances révisées des Territoires du Nord-Ouest (S.C. 1956, chap. 3, modifié).

Section 2.—Voirie

Routes.—Les régions peuplées du Canada sont bien pourvues de routes. L'accès aux agglomérations éloignées est assuré en partie par des routes qu'ont aménagées les industries d'abattage du bois, des pâtes et papiers, et les entreprises minières, quoique ces routes ne soient généralement pas ouvertes à la circulation publique. Par ailleurs, de vastes étendues de Terre-Neuve, du Québec, de l'Ontario, des provinces des Prairies, de la Colombie-Britannique et des territoires sont très peu peuplées et n'ont presque pas de routes.

À la fin de 1961, le nombre de milles de route au Canada atteignait 430,004, soit 8,556 milles de plus que les 421,448 déclarés en 1960. Les 430,004 milles comprennent toutes les routes qui relèvent de la compétence provinciale, les routes fédérales et les routes locales qui relèvent des municipalités en dehors des zones métropolitaines, ainsi que les agglomérations urbaines de plus de 1,000 habitants. Ces dernières figurent séparément sous la rubrique «Voirie urbaine», p. 813.

1.—Longueur des routes, par genre et par province, 1961 et totaux pour 1957-1961

NOTA.—Sans les rues urbaines, mais y compris les routes municipales et celles des petites municipalités urbaines; sans les routes des réserves indiennes, sauf celles à revêtement souple.

Classement	T.-N.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qué.	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yukon et T.N.-O.	Canada
	milles	milles	milles	milles	milles	milles	milles	milles	milles	milles	milles	milles
Revêtues.....	4,125	2,464	10,482	13,670	43,016	72,341	22,480	41,164	52,516	18,964	2,004	283,226
Revêtement rigide.....	—	13	11	4	469	1,461	227	—	17	49	—	2,251
Revêtement souple.....	405	881	3,347	3,595	12,650	18,470	2,606	2,768	4,044	5,505	8	54,279
Gravier.....	3,720	1,570	7,124	10,071	29,897	52,410	19,647	38,396	48,455	13,410	1,996	226,696
De terre.....	3,012	814	4,865	—	10,556	3,720	14,390	82,744	18,097	8,333	247	146,778
Total, 1961...	7,137	3,278	15,347	13,670	53,572	76,061	36,870	123,908	70,613	27,297	2,251	430,004
1960.....	6,988	3,238	15,648	13,424	53,804	74,586	35,613	120,060	69,060	26,729	2,298	421,448
1959.....	6,873	3,250	15,374	13,198	52,588	72,821	39,410	118,934	67,647	30,825	2,115	423,035
1958.....	6,609	3,199	15,338	13,168	50,518	72,016 ¹	21,038	120,998 ²	64,077 ²	28,425 ²	1,995 ²	397,381 ¹
1957.....	6,319	3,198	15,327	13,128	50,196	76,222	21,008	124,494	88,842	22,892	2,313	423,939

¹ Diminution due à l'exclusion des tracés de route inutilisés qui étaient inclus en 1957.

² Diminution par rapport à 1957 à cause de l'élimination du double emploi dans les rapports. ² Comprend les routes dans les parcs provinciaux ainsi que les routes d'accès aux exploitations forestières et minières qui n'étaient pas comprises antérieurement.